circulation est interdite et qu'une fois en place chacun ne bouge plus.

La plus vive animation règne dans la salle; partout sont engagées les conversations les les plus accentuées, les plus bruyantes. Cette animation est due en grande partie à l'opinjon que les spectateurs, qui ont suivi les débats, se forment déjà sur l'affaire dans un sems favorable; elle vient aussi des dépositions annoncées de M. Paschal Grousset, qui doit être rappelé par les défenseurs de la partie civile, et de M. Rochefort, arrivé cette nuita. Au moment on nous écrivons ces lignes, des curieux postés sur les dernières marches de l'estener de la tribune ventent fermer, en lirant une corde; un carrean de la croisée. Ce carreau, fermé trop brusuement, se casse et un fragment tombe sur le front de l'an d'eux. On voit la personne tenir fongtemps son mouchoir sur la forte piqure qu'eller a reçue.

son mouchoir sur la lorie piquie que la Haureque.

Les personnages de distinction que la Haute-Cour a admis derrière ses sièges sont toujours très-assidus et arrivent de bonne heure.

On remarque, aujourd'hui le préfet d'indrect-Loire; M. Paulze-d'ivoy, et son secrétairegénéral, M. de Montcourt.

L'appel de MM. les jurés est fait par un huisser à onze heures cinq minutes.

Quelques instants après; la Cour est annoncée.

noncée.
C'est toujours, le même capitaine de gen-darmerie qui accompagne l'accusé. Le prince a toujours la même attitude. Il est pale, mais

Presse, qui avait rencontré Victor Noir, me dit que Victor Noir avait tenu devant lui le propos suivant : J'ai envie d'étrangler un

M° Demange, l'un des défenseurs. — Le témoin sait-il si le numéro du journal contenant l'article du prince a été envoyé à la rédaction de la Marseillaise?

R. Oui, il a été envoyé.

R. Oui, il a été envoyé.

M. Te président fait rappeler M. Millière.
Quel jour cet article vous est-il arrivé?

M. Millière: — Je ne me souviens pas bien du jour où le numéro en question a été envoyé à la Marseillaise. Tout ce que je puis surement affirmer, c'est que le lundi, revenuau burrau de la Marseillaise, je crus que Grousset allait servir de témoin à Rochefort; c'est alors que pour la première fois j'eusconnaissance de l'Avenr de la Corse.

M. Théodore de Grava à Paris. — Ce té-

c'est alors que pour la première fois j'eusconnaissance de l'Avenir de la Corse.

M. Théodore de Grave, à Paris, — Ce témoin, ayant appris l'événement d'Auteuil,
s'est rendu immédiatement chez le prince,
qui lui dit, en lui montrant sa joue gauche:
« Voyez, ils m'ont frappé au visage. » Le
prince, continua le témoin, me raconta alors
comment les faits s'étaient passés, « Prince,
lui dis-je, on va beaucoup s'occuper de cette
affaire dans la presse; des versions opposées
pourront circuler; permettez-moi de vous
donner un conseil. Je vous demande, de me
dire, sur votre honneur, l'abiolue vérité. »
« Ce que vous me demandez, me répondit
le prince, est d'autant plus facile que j'ai
mis par écrit les circonstances dans les uelles
l'événement est arrivé... Venez dans mon
cabinet, l'écrit est sur ma table. »

Le prince, m'ayant fait entrer dans son cabinet, me remit l'original que j'ai là, encore
sur moi, et dont je laissai une copie.

M. le président au témoin. — N'avez-vous
pas demandé au prince pourquoi il n'avait
pas tiré sur celui qui était armé nibité que

pas demandé au prince pourquoi il n'avait pas tiré sur celui qui était armé, plutôt que Victor Noir?

Le témoin. — En effet, j'ai fait cette question au prince, qui m'a répondu: Avant de songer à me défendre, j'ai songé à venger mon honneur outragé.

M. Charles-Honoré Binel docteur en médecine,—rapporte les constatations médica-les qu'il a faites sur le corps de Victor Noir: les qu'il a faites sur le corps ue victor de la La blessure était près du cœur, et elle avait été produite dans des conditions telles, que la mort avait été instantanée. Un instant après, il fut rejoint par le docteur Morel, après, il fat rejoint par le docteur Morel, avec lequel il se rendit chez le prince Pierre Bonaparte. « En arrivant, continue le témoin, le prince nous dit: Qu'n'donc le blessé?...

— Je fus très-étonné de cette question, moi qui venais de voir le corps? je répondis :

« Prince, il est mort! »—Monseigneur montra une lettre en me disant: « Connaissezvous cela? — Il me raconta alors que des gens armés étaient venus le provoquer...

Le témoin s'interrompt. Il paraît fatigné. M. le président lui fait donner un siège, mais un instant après, M. Pinel dit qu'il se sent la force de poursuivre sa déclaration. Il continue: «Ou'auriez-vous fait à ma place, me le prince nous dit: Qu'a donc le blessé ?.

un instant après, M. Pinel dit qu'il se sent la force de poursuivre sa déclaration. Il continue: Qu'auriez-vous fait à ma place, me demanda le prince! — Mais répontis-je, je suis venu sur la demande de M. Morel, p ur constater des traces du coup que vous avice reçu, — Non, non, ce n'est rien répondit le prince à deux reprises, et comme M. Morel insistait, Monseigneur tendit le cou; et je constatai, derrière l'oreille, à la région mastodienne, la présence d'une ecchymose de la grandeur d'uns pièce de 2 francs, et entourée d'une vive rougeur. D. A quelle cause pouvez-vous attribuer

D. A quelle cause pouvez-vous attribuer

R. Je ne sais.

D. Il est assez difficile de l'expliquer par un souffiet donné derrière l'oreille? R. Il serait possible qu'un souffiet pro-duisit un ecchymose semblable, si la main,

duisit un ecchymose semblable, si la main, portant le coup, était garnie d'une bague.

MM. de la Bruyère, Paul de Cassagnac, Cosanova et Théodore Degrave sont successivement rappelés.

M. le Président les invite à désigner d'une

manière passive la place qu'occupait la con-tusion qu'ils ont remarquée sur le visage du Prince Pierre Bonaparte contusion qui, d'après celui-ci aurait été le résultat d'un coup porté

sur Victor Noir.

Tous quatre disent que la contusion partait de l'oreille et s'étendait sur la joue. Le prince interrogé à son tour, indique d'un geste la place ou se remarquait la con-tusion et il ajoute qu'il n'y avait pas d'écchy-

M. le Président au témoin : Vous enten-dez, il n'y avait pas d'écchymose et vous, vous en auriez remarqué une. Vous auriez

R. Peut être. Le Prince s'est peu prêté à

mes observations; et puis je ne suis resté chez lui que cinq à six minutes.

lui que cinq à six minutes.

M. Laurier, un des avocats de la partie civile : M. le Président voudrait-il demander au témoin si au moment où il a visité le corps de Victor Noir, les gants de celui-ci n'étaient pas boutonnés et parfaitement intacts?

M. le Président au témoin. Vous entendez

m. le Président au témoin. Vous entendez la question. Le témoin, les gants étaient fermés et par-faitements intacts. M° Demange: Le témoin a t-il remarqué sur le corps de Victor Noir la trace d'un coups quelconque?

Je n'ar vu aucune trace de coups aucune blessure, si ce n'est celle qu'avait produite la balle.

D. Si un coup avait été porté à Victor Noir, la trace aurait elle pu substister encore après la mort. R. Certainement.

M. Henri Morel D' médecin demeurant à Auteuii. Ce témoin rapporte qu'il a donné des soins au Prince Pierre Bonaparte qui était malade quand je lui ai fait une vişite, le Prince était couché sur une chaise longue où il lui avait quelquefois fallu passer la nuit. Après avoir prescrit ce qu'il avait à faire... (se tournant vers le président.) Je n'ai pas be soin sans doute de dire mes prescriptions

soin sans doute de dire mes prescriptions?
(Hilarité dans la salle)

M. le président: Non, cela n'est pas utile.
Le témoin continuant: Le 10 janvier je
suis allé chez le Prince devant la porte, il
y avant un rassemblement. Je suis monté
et j'ai trouvé le prince très ému. Il me dit
qu'il était venu deux personnes chez lui et
que l'une d'elles l'avait frappé. Il entra dans
les détails de la schae et aiguit.

que l'une d'elles l'avait frappé. Il entra dans les détails de la scène et ajouta:

Docteur qu'auriez vous fait si vous aviez été à ma place?

— Ce que j'auraisfait, ai-je répondu, avec mon caractère et un pistolet, je les aurais tués tous les deux, »

— D. Avez-vous remarqué sur la joue du Prince la trace d'un coup?

R. Oui, monsieur le président. La contusion pouvait avoir la largeur d'une pièce de

R. Oui, monsieur le président. La contusion pouvait avoir la largeur d'une pièce de 2 francs. Le prince me dit encore : « Lè bruit court dans la rue qu'une des personnes qui sont venues chez moi serait morte. Cela m'étonne, car j'ai vu sortir celle sur laquelle j'avais tiré. Allez et dennez-lu des soins si elle en a besoin. » — Je sortis et dans la rue je causais de tout cela avec plusieurs personnes. En allant chez M. Mortreux, je rencontrai deux de mes confrères, MM. Ponel et Semazeuil, puis je revins avec le premier et Semazeuil, puis je revins avec le premier chez le prince. En chemin, nous rencon ct Semazeuli, puis je revins avec le preinier chez le prince. En cheurin, nous rencontrâmes le commissaire de police. M. Pinel a constaté, comme moi, une blessure à la joue du prince. Je crois même que je dis alors au commissaire : « Vous voyez, le prince est blessé à la joue. » J'allais oublier un détail, ajoute le téunoin, au moment de se retirer : « Un matin, le prince me dit : « Il faut me guérir, j'ai toujours les yeux mouillés !... Et si je venais à avoir un duel avec Rochefort, vous consentiriez à m'accompagner... (Le témoin, après une légère pause)... comme médecin (rives), j'ai encore ceci à ajouter : Le 10 janvier, j'ai vu appuyé près d'une fenètre une canne à épée qui n'était ni ouverte ni fermée.

M. le président : Elle était un peu ouverte?

verte?

Le témoin: Oui, un peu.

M° Laurier: La visite de la joue du prince
a-t-elle été faite dans le même moment par
le témoin et par le docteur Pinel?

Le témoin: J'ai vu; la contusion avant M.
Pinel; c'est après, l'avoir remarqué que je
suis allé chercher un autre médecin.

suis allé chercher un autre médecin. M° Laurier répète la question, en la pré-

cisant davantage. Le témoin répond affirmativement. Me Laurier : Vous avez vu la contusion en nême temps ?

Le témoin avec une certaine animation :

Oui en même temps.

D. Avant le docteur Pinel?

R. Avant le docteur Pinel.

M. le président: Je prie le défenseur lorsqu'il voudra faire des questions aux témoins, de vouloir bien les adresser par mon inter-

de vouloir bien les auresser par mon médiaire.

M. le président renouvelle la question posée par M* Laurier.

Le témoin : M. Pinel et moi nous avons constaté la contusion de visu et au toucher.

M. le président donne lecture de la déposition de M. le docteur Morel devant les ma-

gistrats instructeurs.

L'huissier appelle MM. les docteurs Bergeron et Tardieu. Ceux-ci ne se trouvent pas en ce moment dans la salle des témoins.

Le témoin Villion, menuisier, est appelé. It reconte que le 5 janvier, étant allé acheter du drap dans un magasin à Paris, il a en-tendu dire ceci à un des commis : « Il va se passer quelque chose de droie d'ici à quelques jours. On doit aller provoquer Pierre Bona-parte, et s'il ne se bat pas, on le tuera dans son bureau.

parte, et s'il ne se bat pas, on le tuera dans son bureau.

Yous étes bien sûr d'avoir entendu cela?

Le témoin : Je le jure sur les cendres de ma mère. Du reste, j'ai rapporté ce propos à deux personnes peu de temps après l'a-

voir entendu.

M. Jobard, employé de commerce dans le magasin dont il vient d'être question, ne sait rien relativement à l'événement d'Auteuil.

M. ie président : Vous êtes commis chez
M. Prudhomme?

R. Oui, monsieur.

D. N'auriez-vous pas entendu prononcer ces parofes : « Il doit se pisser quelque chose de drôle dans quatre ou cinq jours. On doit after provoquer Pierre Bonaparte, et s'il ne se bat pas, on le tuera dans son ca-

hinet?

R. Non Monsieur.

D. Ne serais-ce pas votre camarade Rimbeaux qui aurait tenu ce propos?

R. Il ne l'a pas tenu, ni moi non plus.

Le témoin Villion est rappelé, et il dit:

C'est à monsieur (montrant le témoin Jobard) que l'autre a adressé ces pareles. Eh bien! mettons que c'est moi.

M. Henri Rimbaux est rappelé.

D. Le 5 janvier vous ayez vendu du dra, à M. Villion?

R. Ce n'est pas moi qui l'ai servi. J'étais séparé de mon camarade par un rayon.

R. Ce n'est pas moi qui l'ai servi. J'étais séparé de mon camarade par un rayon.

Di N'auriez-vous pas dit: Il va se passer quelque chose de d'ôle ces jours-ci. On doit provoquer Pierre Bonaparte, et s'il ne se bat, on le tuera dans son cabinet?

R. Je n'ai pas prononcé ces paroles, et par une bonne raison: c'est que j'ignorais que le prince Pierre existait.

Le témoin Villion entendu de nouveau, déclare positivement qu'il reconnaît Rimbaux comme celui qui a tenu ce propos.

La femme Morin: J'ai rencontré M. Villion au moment où il venait de faire l'acquisition du drag et il m'a dit les paroles: « On doit provoquer le prince Pierre. »

D. A qui attribuait-il ce propos? à celui qui lui avait vendu l'étoffe?

R. Non, monsieur, c'était un autre.

M. Fourquin, ébéniste, fait une déclaration semblable?

M. le président: Rimbaux, vous venez

semblable?

M. le président : Rimbaux, vous venez d'entendre ces déclarations. Expliquez-nous comment le 5 janvier on pouvait prévoir ce qui devait avoir lieu quelques jours après?

M. Rimbaux : Tout ce qui a été rapporté

M. Almaux: Tout ce qui a été rapporte contre moi est entièrement faux?

M. Ambroise Tardieu 50 ans, professeur à la faculté de médecine de Paris. J'ai procédé à l'autopsie du cadavre de Victor Noir. Il avait reçu un coup de feu dans la région du cœur.Le projectile était extrêmement petit, il s'était arrêté dans le cœur sans le traverser.

D. Avez-vous constaté sur le corps la co-

loration de la poudre ?

R. Ce détail, M. le président, avait son importance. La blessure ni la chemise ni les importance. La blessure ni la chemise ni les habits n'avaient aucune coloration noire comme il arrive quand le conp a été tiré à petite distance. Nous avons conclu M. Bergeron et moi que la distance à laquelle était la personne qui a tiré n'était pas moindre d'un mètre. Plus près il y aurait eu brûlure au paletot ou à la chemise.

D. Le corps ne portait-il pas quelques tra-

R. Il n'y avait rien.
M. Tardieu passant à ce qui concerne M. de Fonvielle, prend son paletot parmi les prèces à conviction où il se trouvait auprès de la chemise ensanglantée et il explique à MM. les jurés que d'après la configuration des quatre ouvertures qui se trouvent dans ce vétement les coups de feu ont été tirés de plus loin. Il remarque au-dessous du collet un tron dont l'ouverture est ronde et la sor-tiedéchirée. Hest évident pour lui que le coup a été tiré de manière à traverser le paletot de dessous en dessus. En tout cas ces coups ont été tirés à une certaine distance.

D. De face ou obliquement?
R. Très obliquement sur M. de Fonvielle
ar rapport à la personne qui tirait.
D. Veuillez nous faire connaître mainte-

nant le résultat des travaux de comparaison que vous avez fait sur les déclarations des docteurs Pinel et Morel.

R. Il paraît que d'après ces messieurs l'ac-

cusé avait au visage tion à sa valeur. De l'examen des coi de ces messienrs on en vient à per ion à sa valeur. De l'examen des consessions on en vient à nenser qu'il y aven un comp. Si la main de Victor Noir a vait pas de chernière, il y avait à la manche de sa chemise un bouton de nacre très épais et très solide. Il suffisait même que le poing fut ferme pour que les parlies osseus se puissent laiser la trace d'un coup. Mais comme le n'ai rien examiné par moi-même je ne puis donner ici que des hypothèses. Un incé M. Tardien ne peut il pas que la paleur causée par le trouble qui s'était emparée de l'accusé quand il venait d'apprendre la mort de Victor Noir, a pu faire disparaître la trace d'un coup?

paree de l'accuse quand il venait d'apprendre la mort de Victor Noir, a pu faire disparaltre la trace d'un coup?

Me Tardicu. — Oui; mais cependant s'il y avait eu à la suite du coup extravation sanguine, la trace pouvait paraître encore.

Sur la démande de Me Laurier, et sous l'autorisation de M. le président, M. de Fonvielle est rappelé et invité à passer le paletot qu'il portait le 10 janvier. MM. Emile Lervau et Demange défenseurs et les avocats de la partie civile s'approchent du bureau de la Cour et forment un cercle autour de MM. Tardieu et de Fonvielle.

Me Laurier fait remarquer à MM. les jurés que M. de Fonvielle n'avait pas son paletot bontonné et que sans cela le vêtement n'aurait pas pu être percé de dedans en dehors comme il l'avait été au collet. Sur l'invitation d'un juré, M. de Fonvielle se place dans l'attitude qu'il avait devant le prince Pierre. De toutes les observations qui ont été faites de part et d'autre, il ne résulte riem de bien concluant.

Me la doctaux Bargaran donne convite de de bien concluant.

M. Mortreux, pharmacien à Auteuil, après avoir donné des détails fort connus sur le transport du cadavre de Victor Noir dans transport du cadavre de Victor Noir dans son établissement, il passe aux propos qui ont été tenus autour de lui. M. de Fonvielle lui raconta la manière dont son ami avait été tué. Le prince s'écria : Etes-vous solidaires de ces charognes ? Oui, répondit Noir; nous le sommes de nos amis. Alors le prince lui donna un coup de pied et lui tira un coup de nistolet.

cela; et je suis resté tout le temps dans la pharmacie.

Me Laurier. — Le témoin a-t-il remarqué si les gants de Victor Noir étaient fermés et s'ils n'étaient ni déchirés ni froissés.

M. Mortreux. — Les gants de Victor Noir étaient fermés et parfaitement intacts.

MM. Pamaquells Roustant et Valladeri sont ensuite entendus. Nous reviendrons sur leurs dépositions.

L'audience est levée a cinq heures 1/4 au milieu d'une assez vive agitation.

Le bruit a couru dans la soirée que M. Rochefort était arrivé depnis quelques heures.

M. le docteur Sammazeult est venu le 10 janvier dans la pharmacte de M. Montreux, où il a vu le corps de Victor Noir. Le docteur Morel s'est présentéeta ditquele prince avait la joue grosse, enflée. Un instant après, le docteur Pinel est arrivé et a engagé M. Morel à faire avec lui les constatations. Il a entendu M. Ulric de Fonvielle raconter la scène dans laquelle Noir avait été frappé d'une balle.

Répondant à une demande de Me Laurier.

Répondant à une demande de M° Laurier, le témoin dit que les gants de Victor Noir

te temoin dit que les gants de victor noir étaient intacts.

Un autre témoin, M. Roustan, facteur du télégraphe, — a vu M. de Fonvielle tenant un pistolet dans la rue et criant : à l'assassin Celui-ci ne pouvait parvenir à désarmer son nistolet

pistolet.

Un de MM. les jurés. — Dans l'état où se trouvait l'arme, pouvait-elle faire feu?

Le témoin. — Je crois que oui; il n'y-avait

Le témoin. — Je crois que oui; il n'y-avait qu'à appuyer sur la gachetté.

M. de Fonvielle. — Je dois dire que le pistolet pouvait parfaitement partir. Je ne pouvais le désarmer, parce que je n'avais qu'une main libre. Et puis, j'étais surtout préoccupé de la position de mon ami mourant.

M. Valladon, autre témoin, fait une déclaration qui ne parvient pas jusqu'à nous. Elle se rapporte à un propos attribué à M. de Fonvielle, qui aurait dit : « Si j'avais armé mon pistolet, j'aurais tué le prince raide comme un chien. »

me un chien. >
L'audience est levée à cinq heures un quart, au milieu d'une vive agitation.

La force armee a été encore auguente aujourd'hui à l'extérieur du palais. On a formé le même, earré qu'hiez mais au mitra, on a placé cinq gendarmes et cinq dragons. Ces dix cavaliers vont et viennent, pour appayer les militaires qu' forment ne carré; à chaque grille latérale on a placé, d'un cet des dragons avoc leur carabine en main, at da l'antie des soldats de la ligne et des sersents de ville. Les curieux sont fort attentifs à se rendre au palais de bonne heure.

Jamais il n'y avait eu autant de monde qu'a cette audience: la tribuné est tellement pleine qu'un grand nombre de spectateurs serout obligés de rester debout. Les marches des deux éscaliers de cette tribune qui font face à la Cour sont occupés par des personnes; qui ne sont pas les plus mal placées. Seullement elles interceptant toalement la struclation. Heureusement qu'il semble convenu facilement entre tous les assistants que la circulation est interdite et qu'une fois en place chacuy ne house plus.

M. le docteur Bergeron donne ensuite de nouvelles explications sur l'état du cadavre de Victor Noir.

On a répété bien des fois que M. de Fon-vielle avait dit : « Il a tué mon ami, mais il a reçu un fameux soufflet! mais ni lui ni aucune personne présente n'a dit rien de cela; et je suis resté tout le temps dans la pharmacie.

a toujours la même attitude. Il est pate; mais calme.

M. le président. — L'audience est reprisa.

Faites venir un témoin.

M. Vincent Natol, rentier à Auteuil.

(Ce témoin s'exprime avec un accent anglais). Je me rendis le jour de l'affaire à la pharmacie de M. Mortreux. Des rédacteurs de la Marseillaise, MM. Paschal Grousset et Santon étaient venus à cette pharmacie, M. Mortreux me dit que l'un de ces messieurs avait raconté que le prince avait été souffieté.

Je compris alors l'acte du prince, car je le connais trop honnéte homme, pour avoir sué quelqu'un sans insulte et sans provocation très grave.

M. Laprier. — Il était bon de rappeler M. Mort éux. M. Lanrier. — Il était bon de rappeler M. Mort. eux.

M. Mortreux, rappelé. — Je n'ai rien dit de semblable à Monsieur. Il est vrai que je lu ai parlé ce jour la, il est venu comme tant d'autres à ma pharmacie. Il est étranger, il comprend mal ce qu'on lui dit et il a mal entendu.

D'ailleurs il est aussi contra re à la vérité qu'au bon sens, de prétendre que j'aurais dit cela dans ma pharmacie... (Interrup-

M. le président. — Nous faisons remara quer pour la deuxième fois que le public doit rester calme. Il ne doit manifester aucune impression défavorable ou favorable à l'ac-

Les deux témoins persistent chacun dans

Alfred Wach ter, journaliste. — Sur l'affaire d'Auteuil je n'ai rien à dire. Le 41 au matin, j'entrais aux bureaux du journal. M. Langlet, gérant du Constitutionnel me dit Avez-vous lu la Marseillaise, avez-vous lu carticle de Rochefort?

Je répondis affirmativement, et nous convinnes l'un et l'autre que tout cela était deplorable.

vinnes l'un et l'autre que tout cas proportionelle.

Le lendemain, M. Langlet, quand particle de M. Ulric de Fonvielle (sur l'évènement du 10), me demanda ce que je pensais de cette acte d'accusation anticipé. Lui répondis : « Vous qui connaissez M. Ulris de Fonvielle, vous devriez lui faire sentir combien cette conduite est reprénensible.

douce et pure enfant, dont la gracieuse image était toujours présente à ma pen-sée! Oh! combien l'accomplissement de ce devoir m'a coûté cher!... Dieu le sait, Thérèse, sans cette parole consolante que vous laissates tomber sur moi avec une larme en me quittant à la ferme. sans cette promesse de me conserver votre estime, quoique je fisse pour sau-ver cette population infortunée, le courage m'eut manqué bien des fois pendant lutte ; j'eusse peut-être déserté la cause des malheureux pour venir vous demander le prix de ma lâcheté.

- Ami, vous me rappelez-là une circonstance que je me suis bien souvent reprochée comme une faute grave, au fond de ma conscience. Le jour où j'ac compagnai mon père à la ferme, je savais ce qu'il voulait vous proposer; j'é-tais sûre que vous refuseriez de sacrifier à prix d'or la cause de la pauvreté et du malheur; cependant je voulus être té-moin de votre désintéressement.., j'eus tort peut-être, car mon admiration pour vous fut plus puissante que mes de-

Alfred l'écoutait comme en extase ; es mains étaient jointes; son visage, un peu rejeté en arrière, exprimait ce ravis-sement qu'eprouverait un mortel en entendant la voix d'un ange.

- Therese, reprit-il, avec enthousias-me, cet'amour mutuel, cette union de nos deux ames, ce bonheurde vivre l'un pour l'autre, ne doit pas être un rêve pas-

sager, la chimère d'un instant. Pourquoi l'abîme qui nous sépare ne pourrait-il un jour être comblé? Je suis jeune, je suis plein d'ardeur et de courage, j'accomplirai des prodiges, s'il le faut, pour t'ob-tenir, pour te mériter!

Thérèse secoua la tête.

- Et moi, Alfred, reprit-elle, m'ex-primerais-je avec tant de liberté, si je voyais pour nous l'espoir d'une réunion ailleurs que dans le ciel ? aurai-je oublié à ce point la timidité de la femme ? Ami, je vous parle comme si j'étais déjà sur mon lit de mort...

Le comte sentit au cœur un horrible

- Ne dis pas cela, Thérèse, balbutiat-il; n'évoque pas cette affreuse image; ie mourrai si tu meurs.

Vous vivrez, au contraire, Alfred, vous vivrez pour pleurer quelquesois, pour penser toujours à moi qui vous aimais tant! Oui, vous vivrez pour être utile à vos semblables, pour donner des exem-ples de magnanimité et de dévouement à ce mauvais monde; vous vivrez, je le veux, je vous en prie... et pour vous prouver mes droits à votre chéissance, apprenez que je meurs pour vous... pour vous seul !

- Pour moi? oh! si je pouvais croire...

Ne vous hâtez pas de vou Ecoutez ; la maladie qui me héréditaire, il est vrai,

de mère, mais elle s'est déclarée chez moi à la suite d'une de ces fièvres pernicieu-ses répandues dans le pays. D'après mes instances le docteur cacha cette circonstance à mon père ; gardez-moi le secret ; vous êtes trop généreux pour en abuser.. Dès les premiers symptômes alarmants, en changeant d'air, en quittant le pays, j'aurais pu rétablir ma santé ; mais il eût fallu renoncer à vous voir quand vous passiez indifférent devant la fabrique pour aller à la chasse. Or, vous voir, c'était mon bonheur, c'était ma joie. Si je n'avais pas compris les obstacles, les préjugés, les haines qui nous séparaient, j'aurais voulu me con-server pour vous ; mais vous ne pouviez m'aimer, peu m'importait de vivre! Je restai près de mon père ; l'invincible répugnance qu'il éprouvait à quitter avec moi sa fabrique, fut le prétexte dont je colorais à mes propres yeux une faiblesse coupable peut-être; mais le sacrifice, si c'en est un, vous revient fout entier... voyez bien, ami que vous ne devez m'oublier jamais.

Alfred n'avait plus la force de pronon-cer une parole, de grosses larmes rou-laient sur ses joues, sa poitrine était op-pressée; il pressait convulsivement con-tre ses levres la main diaphane de la

- Je vous afflige, reprit-elle en sou-pirant; rependant, Alfred, maintenant que vous savez les maux que vous m'avez causés, ne consentirez-vous pas à épar-

gner mon père pour l'amour de moi? Pauvre père, il va cruellement souffrir de ma perte, lui si confiant, et, grâce à mes efforts, si plein de sécurité! sa punition, s'il en mérite une, ne sera-t-elle pas terrible?

Le comte se souleva péniblement.

—Commandez, Thérèse, dit-il d'un air accablé, je n'ai plus ni force ni volonté; commandez et je vous obéirai, dussé-je affronter le parjure et le déshonneur!

—Le parjure, le déshonneur sont-ils

Le parjure, le déshonneur sont-lis faits pour le comte de Précigny, pour mon brave, mon généreux Alfred?...
Non, non, je ne demande rien qui puisse souiller votre caractère; je vous demande seulement, Alfred, de ne suite à vos projets de violence contre mon père. Votre mission deviendrait criminelle et indigne de vous, si vous em-ployiez de pareils moyens pour l'accom-plir... renoncez-y, Alfred... me pro-mettez-vous d'y renoncer? Précigny s'était mis à genoux devant

- Oui, oui, murmura-t-il d'une voix entrecoupée de sanglots : que me font l'humanité, et ses souffrances et les de-voirs qu'elle impose ? Que me fait la vie, puisque je vais perdre Thérèse ?

endez-vous de inenee.qu' ne pris mentu à mit parels, manque serinem solennel. - Mais vous peuvez, monsieur mie, renoncer à un projet dont mile, renoncer à un projet dont de dont

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

DECES.

18 mars. — Briessens. présenté sans vie, rue de la Lys. — Garrein, présenté sans vie, rue de Tourcoing. — Prime Dupire, 63 ans, fileur, rue du Crouy. — Anne Montagne, 76 ans, sans profession, rue de Mou

19 mars. — Gustave Evrard, 36 ans. employé au chemin de fer, Hôpital. — François Coucke, 2 mols, rue du Bassin. — Augustine Parsis, 72 ans, menagère, rue de Tourcoing. — Maria Clariane, 41 ans, ménagère, Fontenot, — François Vancoppenolle, 70 ans, journalier, Hôpital.

NAISSANCES.

18 mars. — Marcel Franchomme, rue de la Croix. — Hector Cléry, rue des Longues-Haies. — Joséphine Massez, rue des Longues-Haies. — Gustave Nieuwmunster, rue de la Guinguette. — Julienne Briet, rue du Cul-de-Four. — Jeanne Piérard, rue Neuve de Fontenoy. — Emile Ponthieu, rue des Longues-Haies. — Alfred Vandendriessche, Grande-Rue. — Jules Vandendriessche, Grande-Rue. — Pierre Cabaret, rue de Tourcoing. — Arthur Carton, rue de Tourcoing.

19 mars. — Victor Leblond, rue du Tri-chion. — Henri Cornez, Pentency. — Fran-coise Deswaene, rue de la Longue-Chemisen — Marie Dec, rue de Longue-Haies — Idanne Junkers, rue de la Promende — Emile Gerhefstadt, rue de la Guinguette — Emile Billau, Jean-Ghislam.